



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Effectifs de police nationale à Nice

Question orale n° 482

Texte de la question

M. Éric Ciotti alerte M. le ministre de l'intérieur sur la situation alarmante des effectifs de police nationale à Nice. En effet, ces dernières années ont vu le nombre de policiers nationaux diminuer dangereusement. Ainsi, pour l'année 2024, le dernier mouvement concernant les corps d'encadrement et d'application (CEA) et de policiers adjoints (PA) est très négatif : 70 départs pour seulement 16 arrivées, soit une réduction d'effectif de 54 postes. Sur le terrain, les fonctionnaires de police estiment ainsi à pas moins d'une centaine le manque de postes à la circonscription de la police nationale (CPN) de Nice, que ce soit pour des missions de sécurité sur le terrain, de renseignement ou bien d'investigation. Dans le même temps, ceux-ci font état d'une explosion du volume de certaines de leurs missions : dossiers relatifs aux violences intra-familiales ou au narcotrafic, ou encore augmentation du volume administratif avec la généralisation du dispositif de plainte en ligne depuis octobre 2024. Ils sont ainsi confrontés à un véritable « effet ciseaux » lié, d'une part, à la diminution des effectifs et, d'autre part, à l'augmentation de la charge de travail. Surtout, les enjeux sécuritaires pour la population de Nice sont lourds. La fusillade survenue le 3 octobre 2025 dans le quartier des Moulins en est hélas un des derniers exemples dramatiques, avec deux morts et cinq blessés. Nice subit de plus en plus une spirale de violence, alimentée par une narcocriminalité de plus en plus structurée et puissante. Malgré cela, l'État ne met pas les moyens de sécurité nécessaires pour endiguer cette criminalité. L'annonce début octobre 2025 de déployer 49 recrues supplémentaires à la police nationale de Marseille, contre seulement 2 à celle de Nice, ne peut hélas être reçue que comme une sous-estimation de la crise sécuritaire qui frappe la ville. De même que les déploiements d'effectifs temporaires ne résoudront pas les problèmes, c'est d'une augmentation sensible et permanente des effectifs de police nationale dont la ville de Nice a aujourd'hui besoin. Aussi, il lui demande quand l'État entend enfin réagir et porter au niveau nécessaire aux besoins en matière de sécurité les effectifs de police nationale de la ville de Nice.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DE LA POLICE NATIONALE À NICE

M. le président . La parole est à M. Éric Ciotti, qui est manifestement venu accompagné, pour exposer sa question, no 482, relative aux effectifs de la police nationale à Nice.

M. Éric Ciotti . Ma question vise à alerter sur la dégradation des conditions de sécurité dans la ville de Nice et sur l'insuffisance des moyens employés par l'État pour y remédier – j'y associe les députés Christelle d'Intorni et Bernard Chaix.

La situation de la ville de Nice en matière de violences est particulièrement préoccupante. Si nous avons tous à l'esprit le terrible incendie qui a fait sept morts, dont cinq enfants, le 18 août 2024, nous ne pouvons oublier la fusillade qui a frappé le quartier des Moulins le 3 octobre : deux morts – deux victimes innocentes – et cinq blessés. Ces chiffres s'inscrivent dans une longue série : quatre-vingt-dix personnes ont été blessées par arme blanche ou par arme à feu depuis le 1er janvier 2025 ; sept d'entre elles sont décédées, dont cinq après avoir essuyé des coups de feu et deux des suites de leurs blessures à l'arme blanche.

Pour faire face à une situation des plus préoccupantes – depuis 2016, le nombre des agressions de rue a beaucoup augmenté, tout comme celui des mis en cause pour trafic de stupéfiants, en hausse de 85 % –, nous souffrons d'un déficit criant d'effectifs policiers, sur lequel le syndicat Alliance vous a alertés à de multiples reprises. Dans le département des Alpes-Maritimes et à Nice, il manque aujourd'hui 250 policiers.

Dans un tel contexte, l'affectation de policiers sortant de l'école, au début du mois d'octobre, a particulièrement choqué. Le choix de déployer quarante-neuf recrues supplémentaires à Marseille, contre seulement deux à Nice est apparu aux policiers des Alpes-Maritimes comme une sorte de provocation, compte tenu de la gravité de la situation. De même, les déploiements d'effectifs temporaires ne constituent en rien une réponse pragmatique et concrète.

Nous vous lançons un cri d'alerte et un cri d'alarme solennels. Depuis des années, le nombre de policiers ne cesse de diminuer dans notre ville, malgré les annonces du maire, à grand renfort de publicité, chaque fois qu'un ministre de l'intérieur ou un premier ministre vient à Nice à la suite d'un fait divers particulièrement grave. Ces annonces n'ont jamais été suivies d'effet : elles relèvent de la communication permanente. Ainsi, pour l'année 2024, le dernier mouvement concernant les corps d'encadrement d'application et les policiers adjoints présente un solde très négatif : 70 départs, pour seulement 16 arrivées, soit une réduction l'effectif de 54 postes, aboutissant à ce déficit de 250 policiers.

Face à cette situation, quelles mesures l'État et le ministre de l'intérieur comptent-ils prendre, madame la ministre déléguée ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur.

Mme Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le président Ciotti, je ne peux pas vous laisser dire que l'État ne consacrerait pas les moyens de sécurité nécessaires à Nice.

La lutte contre la délinquance doit être poursuivie sans relâche et intensifiée. Tel est l'engagement du ministre Nuñez, celui de tout le gouvernement et le mien. À Nice comme ailleurs, sur l'ensemble du territoire de la République, je vous assure de la pleine mobilisation des services du ministère de l'intérieur.

M. Éric Ciotti . C'est le cas, oui.

Mme Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée . J'en viens maintenant à la situation des effectifs de police à Nice. Dans l'ensemble, ils sont stables sur la période 2023-2024. Entre fin juin et fin septembre, au terme du dernier mouvement, le nombre d'agents de la police nationale est passé de 1 525 à 1 539 agents, soit une augmentation de 14 policiers. Nous sommes donc loin des chiffres que vous citez.

La question est de savoir pour quels résultats. Entre 2016 et 2024, on a enregistré à Nice une baisse de plus de 40 % du nombre de cambriolages de logements, de plus de 20 % des vols avec arme, de près de 40 % des vols de véhicule. Au cours des dix derniers mois, les atteintes aux biens ont diminué de 5 %, les vols avec violence de 27 %. Les violences crapuleuses sont elles aussi en baisse, de 27 %. La mobilisation doit donc se poursuivre.

Vous le savez, monsieur le président Ciotti, nos policiers sont pleinement engagés et mobilisés, et le gouvernement les aide. C'est tout l'objet d'un texte comme la loi contre le narcotrafic, que cette assemblée a adoptée en avril, et des futurs débats sur le projet de loi visant à étendre les prérogatives des polices municipales, gage de renforcement du continuum de sécurité.

Croyez bien qu'aux côtés du ministre Laurent Nuñez, nous serons attentifs à la mobilisation de tous les leviers d'action à notre disposition, afin d'assurer partout la sécurité des Françaises et des Français.

M. le président . La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti . Naturellement, cette réponse, macronienne, ne nous satisfera pas : vous jouez avec les chiffres,

avec les statistiques.

Mme Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée . Non, je ne joue pas avec les chiffres !

M. Éric Ciotti . Cela participe de votre refus de protéger nos concitoyens comme ils devraient l'être, avec de vrais moyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 482

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#)

Réponse publiée le : 10 décembre 2025, page 10846

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 décembre 2025](#)